

RÉUNION DU CONSEIL 4 MAI 2020

Lundi, le 4^e jour du mois de mai 2020, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à huis clos par vidéoconférence en raison de la Covid-19 à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;

Est absent :

M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2020
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Séances du conseil municipal tenues à huis clos
 - b) Embauche temporaire d'une agente de bureau
 - c) Adoption du règlement 2020-04-04 modifiant le règlement 2020-01-01 fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année 2020
 - d) Autorisation pour une formation à la directrice générale
 - e) Mandat pour vérification comptable
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) Club Quad Mauricie - Autorisation pour la période estivale
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Demande d'autorisation à la CPTAQ
 - 5.6. LOISIR ET CULTURE
 - 5.7. AUTRES
 - 5.8. CORRESPONDANCES
 - 5.9. Compte-rendu des dossiers des élus

5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

5.12. Période de questions diverses

5.13. Clôture de la séance

2020-05-50

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 avril 2020 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2020.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2020-05-51

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : le chèque déboursé du mois d'avril 2020, portant le numéro 10903, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2754 à 2766 inclusivement, pour une somme globale de 59 975.84 \$. Les comptes à payer portant les numéros 10904 à 10927 inclusivement et totalisant la somme de 9 739.53 \$. Les salaires d'avril s'élèvent à 11 706.27 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-05-52

5.1.a) SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant le conseil municipal à siéger à huis clos et permettant à ses membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne;

CONSIDÉRANT QUE cette directive, qui sera effective dès le 16 mars, fait suite au décret 177-2020, adopté par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, concernant une déclaration d'urgence sanitaire, conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à

l'unanimité des voix des conseillers :

Qu'étant donné l'établissement de mesures exceptionnelles dans le contexte actuel de la pandémie de la COVID-19, il est attendu que la séance ordinaire du mois d'avril 2020 a été tenue à huis clos, ainsi que les prochaines séances, jusqu'à avis contraire. Pour les citoyens qui auraient des questions sur les sujets de l'ordre du jour, durant cette période de mesures exceptionnelles, vous devrez communiquer avec l'Hôtel de Ville.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2020-05-53

5.1.b) EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UNE AGENTE DE BUREAU

CONSIDÉRANT l'absence de l'agente de bureau, madame Nicole Adam, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que madame Chantal Gravel a travaillé pour la municipalité en 2018 et 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder à l'embauche de madame Chantal Gravel pour occuper le poste d'agente de bureau jusqu'au retour de madame Nicole Adam;

DE fixer la date de son entrée en fonction rétroactive au 20 avril 2020 et que les autres conditions sont déterminées par la convention collective.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2020-05-54

5.1.c) ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-04-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-01-01 FIXANT LE TAUX DE TAXES, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT qu'il a été donné un avis de motion (C-04-2020) à la séance ordinaire du 6 avril 2020, dans le but d'adopter la modification du règlement numéro 2020-01-01 afin de fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception, ainsi qu'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a alors été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no 177-2020 du 13 mars 2020 concernant le COVID-19 et le renouvellement de cette déclaration d'urgence sanitaire prolongée jusqu'au 7 avril 2020 par le décret no 388-2020;

CONSIDÉRANT qu'il est fort possible que cette déclaration d'urgence sanitaire soit prolongée à nouveau;

CONSIDÉRANT que la situation économique actuelle, pendant cette période exceptionnelle, rend difficile, pour certains citoyens, le paiement de leurs taxes municipales;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain ordonne et statue :

Article 1 : Abrogation des articles 11 et 12

Les articles 11 « Taux d'intérêt sur les arrérages et 12 Pénalités » du règlement numéro 2020-01-01 sont abrogés.

Article 2 : Entrée en vigueur et prise d'effet

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il prend effet rétroactivement au 18 mars 2020.

France Bédard,
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2020-05-55

5.1.d) AUTORISATION POUR UNE FORMATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Sandra Turcotte à suivre une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), concernant l'Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles (C5);

Le coût de la formation est de 190 \$ plus les taxes, étant donné le rabais de 200 \$ provenant de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2020-05-56

5.1.e) MANDAT POUR VÉRIFICATION COMPTABLE

CONSIDÉRANT la plainte déposée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) concernant une irrégularité dans la méthode de taxation pour les services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tient à éclaircir et, s'il y a lieu, à régulariser la situation dans l'intérêt des citoyens;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de réaliser le mandat immédiatement, le travail sera effectué à l'automne 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater la firme comptable Dessureault CPA et associés inc. pour procéder à la vérification de la méthode de taxation pour les services d'aqueduc et d'égout des années 2016 à 2020, au coût de 115\$ l'heure.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

2020-05-57

5.3.a) CLUB QUAD MAURICIE - AUTORISATION POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

CONSIDÉRANT que la Fédération des motoneigistes et la Fédération des Club Quad n'ont pu se réunir pour prendre leur décision suite à la résolution du conseil municipal numéro 2020-02-22;

CONSIDÉRANT que le Club Quad Mauricie demande pour la période estivale le droit de passage temporaire jusqu'à ce que la saison de motoneige débute et que la décision soit prise par les fédérations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser le passage du Club Quad Mauricie selon les conditions déjà énumérées dans la résolution 2020-02-22.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-05-58

5.5.a) DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que la nature de la demande auprès de la CPTAQ pour permettre le morcellement des lots contigus afin de régulariser les titres de propriété et les limites de terrain;

CONSIDÉRANT que le demandeur veut obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin de morceler le lot 5 617 709 et qu'il désire obtenir une autorisation pour utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT la petite superficie visée par la demande;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil municipal de Saint-Prospér-de-Champlain appuie la demande du demandeur auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon à morceler un lot agricole.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.6 LOISIR ET CULTURE

5.7 AUTRES

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

**5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA
DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

**5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA
SÉANCE**

5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2020-05-59
5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h19.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière